

### Marchés annuels de l'année 2007 - Autorisation de signature

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Chaque année, pour assurer la bonne marche de ses services et assurer ses missions, la Ville de Besançon procède à des consultations de fournisseurs et d'entreprises.

Les marchés à passer seront, pour la plupart, à bons de commande.

Il est proposé, ci-dessous, une troisième liste d'opérations de ce type pour l'année 2007.

Services	Intitulé	Montant annuel
Bibliothèques et Archives	Achat de livres pour les bibliothèques municipales 4 lots : 1 - Fiction adulte 2 - Fiction jeunesse 3 - Bandes dessinées 4 - Documentaires, ouvrages franc-comtois	Minimum pour les 4 lots : 89 000 € TTC Maximum pour les 4 lots : 165 000 € TTC
	Fourniture de périodiques et gestion des abonnements (Année 2007 avec reconduction expresse pour 2008)	Minimum : 38 000 € TTC Maximum : 50 000 € TTC
	Prestations de nettoyage du pôle culturel et d'animation de Planoise (Année 2007 avec reconductions expresses pour 2008 et 2009)	Estimation annuelle : 40 000 € TTC
Eau et Assainissement	Station d'épuration de Port Douvot Evacuation des boues en valorisation agricole. (Année 2007 avec reconductions expresses pour 2008 et 2009). 2 lots : 1 - Epanchage des boues 2 - Compostage des boues	Estimation annuelle pour les 2 lots : 320 000 € HT
Bâtiments	Fournitures pour les magasins «Bâtiments» et «Electricité» 15 lots	Minimum pour les 15 lots : 500 000 € TTC Maximum pour les 15 lots : 1 600 000 € TTC
Éducation	Transport d'élèves et de personnes pour la Direction de l'Éducation et d'autres directions municipales (année 2007 avec reconductions expresses pour les années 2008 - 2009 et 2010) 4 lots : 1. Transport piscines et conservatoire 2. Transport élèves maternelle Kennedy - primaire Montboucons 3. Transport d'une distance aller et retour inférieure à 50 km 4. Transport d'une distance aller et retour supérieure à 50 km	Minimum pour l'ensemble des lots : 63 000 € HT Maximum pour l'ensemble des lots : 130 000 € HT

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 11 décembre 2006.